

I. Les citoyens d'abord

Les Canadiens sont des gens raisonnables. Ils comprennent que l'économie mondiale traverse actuellement des temps difficiles et ils n'ignorent pas que leur pays ne peut échapper complètement aux effets d'une récession économique et d'une inflation généralisée. Dans ce contexte, mon gouvernement fondera son action sur les deux principes essentiels qui sont au cœur du programme qu'il a soumis à la population.

Le premier de ces principes est que les Canadiens sont prêts à accepter des sacrifices pour surmonter les problèmes économiques des années 80, mais qu'ils ne toléreront pas l'injustice. Ce n'est pas la première fois qu'ils doivent s'adapter à une situation difficile et, au besoin, ils le feront encore dans l'avenir, mais seulement si le fardeau est réparti équitablement.

Le second principe est tout aussi important. Les Canadiens reconnaissent que le pays doit vivre selon ses moyens et, en conséquence, ils comprennent que l'État ne peut répondre à toutes les exigences ni satisfaire tous les groupes. Aussi, dans l'emploi qu'ils feront des ressources limitées dont ils disposent, mes ministres se porteront-ils d'abord au secours des plus démunis.

Mon gouvernement reconnaît en particulier la nécessité de protéger les Canadiens que frappent le plus durement des taux d'intérêt inacceptables. Il s'appliquera à aider ceux pour qui la renégociation de l'hypothèque sur leur maison constituera un fardeau trop lourd en cette période particulièrement difficile, afin de leur éviter le cauchemar d'une saisie hypothécaire. De l'avis de mes ministres, cet objectif peut se réaliser sans que le gouvernement ait à instaurer un programme de subventions coûteux. La hausse des prix touche également de façon particulièrement pénible les agriculteurs et les petits entrepreneurs, et mon gouvernement est conscient de leurs problèmes. Afin de leur venir en aide, le montant maximal des prêts consentis aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles sera porté à \$100 000. Le gouvernement envisage d'autres mesures dans le même sens.

Ce sont les personnes âgées et celles qui sont le moins en mesure de subvenir à leurs propres besoins qui sont les principales victimes de l'inflation. Le gouvernement vous demandera d'étudier dans les meilleurs délais une loi destinée à hausser de \$35 par mois et par ménage, d'ici le 1^{er} juillet de cette année, le supplément du revenu garanti accordé aux personnes âgées. Ce sont surtout les retraités qui vivent seuls, dont la grande majorité sont des femmes, qui bénéficieront de cette disposition. Le Parlement viendra ainsi en aide à plus de 1,3 million de Canadiens du troisième âge qui en ont le plus grand besoin.

À côté de ce secours immédiat apporté aux personnes âgées à faible revenu, le gouvernement prévoit convoquer dès l'automne une conférence nationale sur les pensions. Il faut s'employer dès aujourd'hui à rechercher de meilleurs moyens d'assurer la flexibilité, la transférabilité et la sûreté des régimes de pension publics et privés. Pour amorcer la réflexion, le gouvernement publiera sous peu une importante étude sur le système canadien de pensions.

L'un des objectifs fondamentaux du gouvernement est de procurer du travail à un plus grand nombre de Canadiens. Comme les jeunes, les femmes, les autochtones et les handica-

pés sont ceux qui ont le plus de mal à trouver de l'emploi, le gouvernement modifiera ses programmes et réaffectera ses ressources de façon à mieux répondre aux besoins de ces groupes. Par ailleurs, afin de mieux préparer la main-d'œuvre d'aujourd'hui au marché du travail de demain, le gouvernement mettra l'accent sur la formation professionnelle dans des domaines plus stratégiques.

Des efforts particuliers seront déployés en vue de créer des emplois pour les autochtones et de former les femmes à des activités non traditionnelles.

Les députés joueront un rôle important dans la sélection des projets de création d'emplois, et le gouvernement entend collaborer plus étroitement avec les organismes bénévoles et les organisations locales dans la mise en œuvre d'un programme de services communautaires.

Une attention spéciale sera accordée aux problèmes d'emploi des handicapés, dont les difficultés transcendent les frontières régionales, sexuelles et culturelles. Des modifications seront apportées à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour protéger les droits des handicapés.

La reconnaissance du rôle de la femme dans la société canadienne a fait des progrès marqués, et le gouvernement se doit d'appuyer cette évolution et d'en tenir compte dans ses initiatives. Étant l'un des principaux employeurs au pays, mon gouvernement est décidé à donner l'exemple par les mesures qu'il appliquera dans la Fonction publique. Le gouvernement estime que toute forme de discrimination fondée sur le sexe doit disparaître.

Le gouvernement proposera d'amender le Code criminel de manière à résoudre, entre autres, le grave problème de la violence à l'égard des femmes, et, de concert avec les administrations provinciales et territoriales, il s'efforcera d'améliorer les services sociaux et les soins offerts à celles qui sont victimes d'actes de violence. Par ailleurs, le temps est aussi venu de faire relever de la Loi des aliments et drogues les infractions relatives au cannabis et de supprimer la peine d'emprisonnement dont est punissable la simple possession de cette drogue.

II. Énergie: approvisionnement sûr à des prix équitables

De la politique énergétique du gouvernement dépend le succès de toutes ses politiques économiques. La politique énergétique est au Canada des années 80 ce que la politique ferroviaire était au Canada d'il y a un siècle. Tout comme l'expansion des chemins de fer fut un instrument de développement du pays, l'exploitation de l'énergie peut aujourd'hui être facteur de croissance et de prospérité pour toutes les régions du Canada.

Mon gouvernement est d'avis qu'il faut fixer le prix du pétrole en fonction des conditions et du contexte propres au marché canadien, plutôt que de le soumettre aux caprices d'un marché mondial instable et imprévisible. Ce prix doit être «fait au Canada». Le nouveau prix pondéré qui sera fixé incorporera progressivement les coûts du Programme d'indemnisation des